

Règlement du jeu Journée Mondiale de l'Eau

Préambule

En octobre 2021, Veolia a lancé sa web app Culture Green (<https://culturegreen.veolia.com/>), qui permet à toutes et tous de devenir incollables sur les enjeux environnementaux et la transformation écologique. Il s'agit d'une interface de quiz gratuite et accessible à tous. A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, le 22 mars 2022, sortira le quiz « La France manquera-t-elle d'eau demain ? » et le jeu qui fait l'objet de ce règlement sera associé.

1. ORGANISATEUR

La société Veolia Environnement-VE, Société anonyme au capital de 3 449 899 925 euros, dont le siège social est situé au 21, rue La Boétie 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 403 210 032 organise le Vote (Ci-après "l'Organisateur").

Article 2 : Nature de l'opération

Le jeu (ci-après le "Jeu") se déroule dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Eau et de la web app Culture Green.

Le joueur (ci-après "Joueur") pourra participer au Jeu suivant :

Le Jeu permet de gagner sur Culture Green 2 voyages de 2 jours à Arcachon pour 2 personnes. Dans le cadre de ce jeu, il sera demandé aux internautes de :

- Etre préalablement inscrit sur culturegreen.veolia.com
- Avoir coché la case qui permet d'accepter de participer au Jeu



- Jouer au quiz « L'eau manquera-t-elle d'eau demain ? »

Article 3 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert au public majeur et au personnel du groupe Veolia (salariés, stagiaires, intérimaires, etc...). La participation au Jeu s'effectue exclusivement sur la web app Culture Green et les Joueurs doivent être inscrits pour récupérer l'adresse mail du Joueur.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.

Il n'est possible de participer qu'une seule fois au Jeu.

Le Jeu est gratuit, toutefois les frais de connexion à Internet restent à la charge du Joueur.

4. ORGANISATION ET CALENDRIER

Le Jeu se déroule du 22 au 28 mars 2022, selon le calendrier suivant : lancement du Jeu : 22 mars à 9h00 heure française, la date limite pour participer au Jeu est le 28 mars à 23h59 heure française.

5. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Dans le cadre du Jeu, le Joueur devra:

- Etre inscrit sur culturegreen.veolia.com
- Avoir coché la case qui permet d'accepter de participer au Jeu



- Jouer au quiz « L'eau manquera-t-elle d'eau demain ? »

Toute participation réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent Règlement sera considérée comme nulle.

La participation au Jeu ne donnera lieu à aucun prix ou récompense de quelque nature que ce soit autre que les lots mentionnés à l'article 6 du Règlement.

6. DOTATION

Les Joueurs gagnants du Jeu recevront un message de la part de Veolia à partir du 4 avril 2022.

Il y aura 2 week-end dans le bassin d'Arcachon pour 2 personnes à gagner :

- Date 11/12 juin 2022
- Hébergement pour 2 nuits en chambre double avec petit-déjeuner inclus
- La visite d'un site Veolia
- 2 déjeuners
- 2 dîners
- La location de vélos pour 2 personnes

Le prix de ce lot est de 1326 € TTC.

Le prix ne pourra pas être réclamé sous une autre forme que celle prévue dans le présent Règlement. Le lot n'est ni cessible, ni remboursable, ni échangeable.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Si l'Organisateur ne parvient pas à entrer en contact avec un Joueur gagnant dans un délai de sept jours calendaires à compter du 4 avril 2022, le lot sera attribué à un autre Joueur.

7. CRITÈRES DU TIRAGE AU SORT

Les Joueurs gagnants sont sélectionnés uniquement par tirage au sort.

Un Joueur ne pourra pas gagner plus d'une fois à l'issue du tirage au sort.

Il y aura 2 Joueurs gagnants :

- un Joueur gagnant parmi les collaborateurs de Veolia
- un Joueur gagnant non collaborateur de Veolia

8. CONDITIONS DU TIRAGE

Les Joueurs gagnants sont sélectionnés uniquement par un système de tirage au sort. Le tirage au sort du Jeu sera effectué par logiciel opéré par un salarié de l'Organisateur.

9. RESPONSABILITES

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable des éventuels problèmes liés au déroulement du Jeu qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique ou de quelque autre nature.

10. DONNEES PERSONNELLES

Pour la tenue du Jeu, l'Organisateur collectera le nom, le prénom et l'adresse mail des Joueurs.

Ces données font l'objet d'un traitement placé sous la responsabilité de l'Organisateur et basé sur le Règlement auquel les Joueurs adhèrent en participant volontairement au concours. Les données sont destinées à l'Organisateur, qui pourra le cas échéant les utiliser pour ses communications externes. Le traitement n'entraîne aucun autre transfert de données en dehors de l'Union européenne, sauf accord des Joueurs concernés ; toutefois, elles peuvent être fournies à des fournisseurs de services tiers à des fins d'hébergement, de stockage, de communication, de gestion de base de données ou de maintenance informatique.

A défaut de demande de suppression des données par le Joueur, elles sont supprimées au bout d'un an.

Chaque Joueur a, dans les limites prévues par la loi, un droit d'accès, de rectification, de portabilité ou d'effacement et un droit à la limitation de ses données personnelles. Il a également le droit d'envoyer à l'organisateur des instructions spéciales sur le sort de ses données personnelles après son décès. Pour exercer ces droits, le Joueur peut envoyer une demande par courrier électronique à reseaucommfrance.ve@veolia.com. S'il estime, suite à ce contact, que ses droits ne sont pas respectés, il peut envoyer un email à dpo.vesa@veolia.com et contacter la CNIL (Autorité française de protection des données personnelles) via son site web www.cnil.fr.

11. REGLEMENT

L'Organisateur du Jeu se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Joueurs.

12. ACCEPTATION DU REGLEMENT DU JEU

La participation d'un Joueur au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du Règlement, en toutes ses dispositions. Le Joueur accepte entièrement et sans réserve le Règlement ainsi que le traitement des données personnelles pour le strict besoin du Jeu. Son non-respect ou sa non-acceptation entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du Règlement sera étudiée par l'Organisateur, souverain dans sa décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de ce Jeu.

La participation au Jeu implique le respect des règles, des lois et règlements applicables aux jeux concours en vigueur en France et l'acceptation entière et sans réserve du Règlement déposé à la SCP THOMAZON AUDRANT BICHE, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS, 156, rue Montmartre, 75002 Paris.

Le règlement est consultable sur le site internet www.veolia.fr.

13. DROIT APPLICABLE

Le Règlement est soumis à la loi française. Tout différend ou réclamation relèvera des seuls tribunaux de Paris.